

The Agreement also provides for an increase in exports of 92 million board feet without fee for each calendar quarter in which the average Great Lakes price exceeds US\$410 per thousand board feet. Canada earned additional fee free allocation in all four quarters of the 1999-2000 period.

The Agreement has been established on a fiscal year basis (April 1 to March 31).

During the fourth quarter of the second year of the Agreement, from January 1, 1999 to March 31, 1999, permits were issued for the export of 3.54 billion board feet of Softwood lumber to the United States. Of this, fee free, lower fee, and upper fee base exports of softwood lumber represented 3.01 billion, 386.70 million and 137.36 million board feet, respectively. Bonus allocation exports represented 2.34 million board feet.

For the first, second and third quarters of the third year of the Agreement, from April 1, 1999 to December 31, 1999 permits were issued for the export of 12.06 billion board feet of softwood lumber to the United States. Of this, fee free, lower fee, and upper fee base exports of softwood lumber represented 11.49 billion, 264.10 million and 205.95 million board feet, respectively. Bonus allocation exports represented 60.19 million. For BC based companies, re-priced LFB and UFB exports of softwood lumber represented 4.81 and 32.76 million board feet, respectively.

L'Accord prévoit aussi une augmentation des exportations de 92 millions de pieds-planche, sans droit, pour chaque trimestre au cours duquel le prix moyen des Grands Lacs est supérieur à 410 \$ US les mille pieds-planche. Le Canada a bénéficié d'une part supplémentaire exemptée de droit aux quatre trimestres de la période 1999-2000.

Les dispositions de l'Accord sont appliquées dans le cadre d'une année financière, en l'occurrence du 1^{er} avril au 31 mars.

Au cours du quatrième trimestre de la deuxième année d'application de l'Accord, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 mars 1999, le Ministère a délivré des licences pour l'exportation vers les États-Unis de 3,54 milliards de pieds-planche de bois d'œuvre résineux se décomposant comme suit : 3,01 milliards sous le régime de base, 386,70 millions sous le régime de prix inférieur et 137,36 millions de pieds-planche sous le régime de prix supérieur. Les exportations supplémentaires représentaient 2,34 millions de pieds-planche.

Pendant les trois premiers trimestres de la troisième année d'application de l'Accord, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 31 décembre 1999, le Ministère a délivré des licences pour l'exportation vers les États-Unis de 12,06 milliards de pieds-planche de bois d'œuvre résineux se décomposant comme suit : 11,49 milliards sous le régime de base, 264,10 millions sous le régime de prix inférieur et 205,95 millions de pieds-planche sous le régime de prix supérieur. Les exportations de l'allocation supplémentaire représentaient 60,19 millions de pieds-planche. Pour les entreprises de Colombie-Britannique, les exportations de bois d'œuvre dont le prix RPI et RPS a été recalculé représentaient respectivement 4,81 et 32,76 millions de pieds-planche.